



Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression 22-janv.-2025

Date de révision 17-août-2023

Version 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BRB CM 50
Numéro d'enregistrement REACH EC No (EU Index No)	01-2119511367-43 208-764-9
Numéro CAS	541-02-6
Nom INCI	Cyclopentasiloxane
Substance pure/mélange	Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Additif de cosmétiques, solvant Soins à domicile Soins personnels Agent nettoyant Intermédiaire chimique Substances chimiques de laboratoire Additifs pour pigment/peinture/encre
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BRB International B.V.
Branskamp 12
6014 CB Ittervoort
The Netherlands
☎ +31 475 560 300

BRB Central Eastern Europe Sp. z o.o.
ul. Wielicka 28B
30-522 Krakow
Poland
☎ +48 124 157 922

BRB Malaysia Sdn Bhd
No 112, Kawasan Perindustrian
Gebeng
Kuantan, Pahang 26080
Malaysia
☎ +603 5858 588

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact	Regulatory Affairs Department
Adresse e-mail	MSDS@brbbv.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+44 1235 239670 (NCEC 24/7) Pour d'autres numéros de téléphone d'urgence, voir la section 16 de la fiche de données de sécurité.
--------------------------	--

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

Distribué par



3 rue de la Buhotière - Z.I Haie des Cognets
35136 Saint Jacques de la lande - FRANCE
Tel : +33 (0)2 99 29 46 00
fds@stockmeier.fr - <https://www.stockmeier.fr>

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Hazardous to the aquatic environment - chronic	Catégorie 3 - (H412)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Mentions de danger**

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Peut être nocif par contact cutané.

Cette substance répond aux critères des substances vPvB définis par REACH à l'annexe XIII.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	EC No (EU Index No)	CAS No.	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
Decamethylcyclopentasiloxane	208-764-9	541-02-6	01-2119511367-43	Aucune donnée disponible	>96
Dodecamethylcyclohexasiloxane	208-762-8	540-97-6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	<4
Octamethylcyclotetrasiloxane	209-136-7	556-67-2	Aucune donnée disponible	Flam. Liq. 3 (H226) Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410)(M=10)	<0.1

Nom chimique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Remarques
Octamethylcyclotetrasiloxane	–	–	10	–

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Liste candidate des substances SVHC
Decamethylcyclopentasiloxane	X

541-02-6	
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	X
Octamethylcyclotetrasiloxane 556-67-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse résistant à l'alcool. Agent chimique sec.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone. Formaldéhyde. Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus d'informations.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les

organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) travailleur.

Dose dérivée sans effet (DNEL

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme

Voie d'exposition Inhalation

Dose dérivée sans effet (DNEL 97.3 mg/m³

Type Effets localisés sur la santé, À long terme

Voie d'exposition Inhalation

Dose dérivée sans effet (DNEL 24.2 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Consommateurs

Dose dérivée sans effet (DNEL

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme

Voie d'exposition Inhalation

Dose dérivée sans effet (DNEL 17.3 mg/m³

Type Effets localisés sur la santé, À long terme

Voie d'exposition Inhalation

Dose dérivée sans effet (DNEL 4.3 mg/m³

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme

Voie d'exposition Oral(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL 5 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Compartiment environnemental Eau douce

Concentration prévisible sans effet (PNEC) >1.2 µg/l

Compartiment environnemental Eau de mer

Concentration prévisible sans effet (PNEC) >0.12 µg/l

Compartiment environnemental Sédiments d'eau douce

Concentration prévisible sans effet (PNEC) 11 mg/kg de masse sèche

Compartiment environnemental Eau de mer

Concentration prévisible sans effet (PNEC) 1.1 mg/kg de masse sèche

Compartiment environnemental Micro-organismes dans le traitement des eaux usées

Concentration prévisible sans effet (PNEC) >10 mg/l

Compartiment environnemental Terrestre

Concentration prévisible sans effet (PNEC) 2.54 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	≥ 0.4 mm	≥ 480 minutes

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Type de filtre recommandé : A EN 14387 .

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Couleur Incolore
Odeur inodore.
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion/point de congélation	environ -38 °C	
Point / intervalle d'ébullition	environ. 210 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	13.21 vol%	
Limite inférieure d'inflammabilité	0.45 vol%	
Point d'éclair	environ. 82.7 °C	
Température d'auto-inflammabilité	environ. 372 °C	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	@ 40°C
	4 mm ² /s	@ 25°C
Viscosité dynamique	environ 3.5 mPa s	@ 25 °C
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	@ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage	approx. 8.1	@ 25 °C
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	@ 25 °C
	environ 0.33 hPa	@ 20°C
Densité relative	environ 0.960 g/cm ³	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	

Densité	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	> 1
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les agents comburants. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Dioxyde de silicium. Si ce produit est chauffé au-delà de 150°C, des traces de formaldéhyde peuvent être émises et une ventilation adéquate s'avère dès lors nécessaire.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
-------------------	--

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

DL50 par voie orale	> 5005 mg/kg (Rat - OECD 401)
DL50, voie cutanée	> 2002 mg/kg (Lapin - OECD 402)
CL50 par inhalation	> 5005 mg/m ³ (Rat OECD 403)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Decamethylcyclopentasiloxane	> 5000 mg/kg (Rat OECD 401)	> 2000 mg/kg (Rabbit OECD 402)	approx. 8.67 mg/L (Rat 4h OECD 403)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	–
Octamethylcyclotetrasiloxane	= 1540 mg/kg (Rat)	> 2375 mg/kg (Rat)	= 36 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin				non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin				non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 429 : Sensibilisation cutanée : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques	Souris		N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 471	in vitro	Non mutagène
OCDE 473	in vitro	Non mutagène
OCDE 476	in vitro	Non mutagène
OECD 474	in vivo	Non mutagène
OCDE 486	in vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Octamethylcyclotetrasiloxane	Repr. 2

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 416	Rat	Négatif
OCDE 414	Rat	Négatif

Toxicité pour le développement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 408	Rat	Oral(e)	≥ 1000 mg/kg pc/jour		NOAEL
OCDE 410	Rat	Cutané(e)	≥ 1600 mg/kg pc/jour		NOAEL
OCDE 453	Rat	Inhalation	2420 mg/m ³		NOAEC
OCDE 453	Rat	Inhalation	600 mg/m ³		NOAEC

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Decamethylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Selenastrum capricornutum	CE50	> 12 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Selenastrum capricornutum	NOEC	>= 12 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 210 : Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 14 µg/l	2160 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 µg/l	48 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	NOEC	>= 2.9 µg/l	48 heures	
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	NOEC	>= 15 µg/l	504 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

Informations sur le produit**Biodégradation**

Aucune information disponible

DBO

Aucune information disponible

ThCO₂

Aucune information disponible

DOC

Aucune information disponible

Nom chimique	Biodégradation
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	Biodegradation: 0.14% (28d OECD 310)

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation (facteur)**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Decamethylcyclopentasiloxane	8.1
Dodecamethylcyclohexasiloxane	8.87
Octamethylcyclotetrasiloxane	6.488

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Cette substance est classée comme vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Decamethylcyclopentasiloxane	Substance vPvB
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Substance vPvB
Octamethylcyclotetrasiloxane	Substance PBT Substance vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Vider entièrement les emballages contaminés et les nettoyer correctement avant réutilisation. Nettoyer les récipients vrac intermédiaires ou les fûts dans une installation homologuée. Éliminer impérativement tout emballage ne pouvant pas être nettoyé correctement. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

AUTRES INFORMATIONS Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Octamethylcyclotetrasiloxane	–	–	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
--------------	---	--

Decamethylcyclopentasiloxane - 541-02-6	Use restricted. See entry 70.	–
Dodecamethylcyclohexasiloxane - 540-97-6	Use restricted. See entry 70.	–
Octamethylcyclotetrasiloxane - 556-67-2	Use restricted. See entry 70. Use restricted. See entry 75.	–

Polluants organiques persistants

Sans objet

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme
NECI	Est conforme

Légende :**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques**NECI** – Inventaire national des substances chimiques existantes, Taïwan**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Numéro d'appel d'urgence**

République tchèque	+420 228 882 830 (NCEC 24/7)
Danemark	+45 8988 2286 (NCEC 24/7)
Finlande	+358 9 7479 0199 (NCEC 24/7)
France	+33 1 72 11 00 03 (NCEC 24/7)
Allemagne	+49 89 220 61012 (NCEC 24/7)
Grèce	+30 21 1198 3182 (NCEC 24/7)

Italie	+39 02 3604 2884 (NCEC 24/7)
Pays-Bas	+31 10 713 8195 (NCEC 24/7)
Norvège	+47 2103 4452 (NCEC 24/7)
Pologne	+48 22 307 3690 (NCEC 24/7)
Portugal	+351 30880 4750 (NCEC 24/7)
Espagne	+34 91 114 2520 (NCEC 24/7)
Suède	+46 8 566 42573 (NCEC 24/7)
Turquie	+90 212 375 5231 (NCEC 24/7)
Moyen Orient	+973 1619 8321 (NCEC 24/7)
Moyen-Orient / Afrique	+44 1235 239671 (NCEC 24/7)

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	D'après les données d'essai
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 17-août-2023

Remarque sur la révision Voir le texte rouge avec des astérisques dans cette fiche de données de sécurité pour les dernières modifications.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité